

Le Gouvernement enterre le photovoltaïque sur bâtiments, toitures et ombrières en n'annonçant que des appels d'offres neutres pour l'automne

Mardi 7 juillet 2026, Mme Maud BREGEON, ministre de l'Energie, a annoncé le calendrier et les modalités des appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) jusqu'à l'élection présidentielle 2027. Deux AO dits « neutres » technologiquement, mettant en concurrence tous les projets de production d'énergies renouvelables, seront lancés en octobre 2026 (pour 500 MW) et potentiellement en janvier 2027 (volume non-annoncé).

Un collectif de développeurs photovoltaïques (*lire ci-dessous*) (représentant plus de 2,5 GW de capacités renouvelables déjà installées ou en exploitation, et plusieurs gigawatts de projets en développement ou visés à horizon 2030), estime que « *ce calendrier prévisionnel des appels d'offres de la CRE revient à condamner à mort la filière du photovoltaïque sur bâtiments, toitures et ombrières, en contradiction avec plusieurs années de politiques publiques nationales et avec les stratégies de transition énergétique prioritaires dans les territoires* ».

« Non seulement les volumes appelés sont très en dessous des engagements pris par le Gouvernement lors de la publication de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) en février 2026 et ne sont pas à la hauteur de l'enjeu qu'est la transition énergétique, mais la généralisation brutale des AO « neutres » crée un moratoire de fait sur le solaire sur bâtiment qui ne dispose plus de voie de financement. »

Une incohérence avec les stratégies nationales et territoriales

Depuis les années 2010, la doctrine administrative constante est de prioriser le photovoltaïque sur toitures et sites artificialisés. Cette orientation se retrouve aussi chez de nombreux élus locaux, acteurs agricoles et associations environnementales.

« Il est totalement incohérent de fragiliser la filière du photovoltaïque bâtementaire alors même que les mesures issues de la loi APER (2023) obligent de nombreuses entreprises à équiper leurs toitures et parkings en installations photovoltaïques à l'horizon 2027, et que la loi Climat et résilience (2021) lutte contre l'artificialisation des sols. »

Notons d'ailleurs qu'au 1^{er} juillet 2026, seulement 10 à 15% des sites concernés par les obligations de solarisation de la loi APER seraient en conformité.

Concernant le secteur agricole, les projets au sol et sur toitures, ombrières ou serres, répondent à des enjeux distincts mais complémentaires. Pénaliser un segment ou favoriser l'autre reviendrait à exclure une grande partie des filières agricoles de l'accès aux solutions agrivoltaïques, dont le maraîchage, l'horticulture, la viticulture et l'arboriculture.

Une décision brutale, déconnectée des réalités industrielles

« L'absence totale de concertation et la soudaineté de cette généralisation des AO « neutre » ne sont pas compatibles avec la réalité des délais de développement et des conditions économiques des installations photovoltaïques. Il est vital pour les entreprises qui portent ces projets, qui ont réalisé des dépenses pour les études et mobilisé des équipes pour obtenir les autorisations d'urbanisme, de leur permettre de gérer la transition. »

Il est à noter que, dans leur rapport relatif à l'optimisation du soutien financier public aux énergies renouvelables, M.M. Jean-Bernard LEVY et Thierry TUOT eux-mêmes ont appelé le Gouvernement à une généralisation « progressive » des AO « neutres », afin de laisser le temps à la profession de s'adapter.

Des milliers d'emplois menacés, une réindustrialisation fragilisée

En France, le secteur photovoltaïque représente environ 45 000 emplois directs, dont la majorité est concentrée dans des activités aval caractéristiques des projets sur toitures (développement, installation et maintenance). Ces emplois sont portés par des TPE et PME locales, qui sont par nature non-délocalisables et qui dynamisent les territoires.

Ce calendrier prévisionnel des appels d'offres met en péril des milliers d'emplois, des premiers plans sociaux étant déjà en cours dans les entreprises de la filière. Il ruine aussi les efforts de réindustrialisation engagée en matière de production de panneaux photovoltaïques en France, à l'instar de l'abandon du projet de giga-factory « Carbon » à Fos-sur-Mer.

Aussi, le collectif d'entreprises appelle le Gouvernement **« à respecter ses engagements, à faire preuve de cohérence avec ses propres politiques publiques et à donner de la visibilité à une filière industrielle prête à investir pour la transition écologique et la souveraineté énergétique de notre pays »**, en publiant 2 appels d'offres « bâtiment » de 300 MWc d'ici à l'élection présidentielle 2027. Comme le prévoit la PPE 3 publiée en février.



Alexis Ano
Directeur général



Romain Butte
Directeur général



Edouard Roblot
Directeur Energies Solaires



Thomas de Moussac
Cofondateur
Directeur général chargé du développement



Chloé Clair
Présidente



Christophe Bouthors
Président



Sylvain Legrand
Directeur BU Solaire